

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations

A.P. N° AP82-BDCSPP-2015-06-022

**ARRÊTÉ CONCERNANT LA SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU  
DE LA BASE MULTI-LOISIRS DE BRESSOLS**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu les articles D 322-13 et D 322-14 du code du sport ;  
Vu l'article A 322-11 du code du sport ;  
Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination du préfet de Tarn-et-Garonne,  
M. Jean-Louis GÉRAUD ;  
Vu la demande de dérogation présentée par Monsieur Simon HOGEDE, gérant de la base  
multi-loisirs de BRESSOLS – SARL LE SIROCCO, en date du 14 juin 2015 ;  
Vu le procès-verbal d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique en  
date du 6 mai 2015 ;  
Sur la proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des  
populations ;

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur Guillaume PODIO, né le 17 février 1997, est autorisé à surveiller la  
baignade de la base multi-loisirs de BRESSOLS, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet  
2015 inclus, à l'exclusion de toute activité d'enseignement rémunérée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de BRESSOLS, la directrice départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la  
préfecture.

Fait à Montauban, le

**18 JUIN 2015**

Le préfet  
P/ Le préfet,  
Le secrétaire général

Jean-Michel DELVERT